



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE
RÈGLEMENT
NUMÉROS 2022-203-01 ET 2022-204-02**

Aux personnes intéressées par les projets de règlement numéros 2022-203-01 et 2022-204-02.

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 2022-203-01 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 2022-203, tel qu'amendé;

L'objectif du règlement numéro 2022-203-01 est de retirer la notion de densité maximale afin de permettre l'établissement de projet de plus forte densité dans les affectations *résidentielle* et *mixte*.

- Projet de règlement numéro 2022-204-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-204, tel qu'amendé

L'objectif du règlement numéro afin d'autoriser l'usage institution d'autoriser l'usage institution : P-2 dans la zone M-102, d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de 8 logements dans la zone H-100 et de modifier la superficie d'implantation au sol autorisée pour les bâtiments accessoires.

2. Le projet de règlement 2022-204-02 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 14 janvier 2024 à 18h30 au 1384, rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les projets de règlement 2022-204-02 et 2022-203-01 peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 17^e jour du mois de décembre 2024.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière